

HIVER 2019

Marigny Ytiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon



Le conseil municipal

et

le personnel

vous

souhaitent

une belle et heureuse

année 2019

visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

En cette période de vœux, je souhaite remercier les acteurs qui participent au dynamisme de notre commune.

Bienvenue aux nouveaux arrivants qui découvrent le plaisir de vivre à Marigny-le-Lozon, en espérant qu'ils seront séduits par tous ses attraits. Et ils sont nombreux... Je tiens à remercier l'équipe municipale qui m'accompagne dans la réflexion et la réalisation de nos projets et qui a su dépasser les limites des communes historiques afin d'avoir une vision d'ensemble des problématiques de notre commune sans pour autant renier leurs attaches historiques.

J'adresse aussi mes meilleurs vœux aux agents communaux qui accomplissent un travail de qualité au quotidien au service de la population. Je sais pouvoir compter sur leur implication et sur leur détermination pour la réussite de nos projets.

Notre commune a la chance de compter une école publique dynamique, je remercie Monsieur Marie et son équipe ; une école privée avec un nouveau directeur, Monsieur Dufour que je salue, un collège, un IME qui fonctionnent très bien. Je souhaite donc la meilleure année possible à tous les directeurs d'école, au principal du collège ainsi qu'à tous les enseignants et le personnel de soutien.

Le tissu associatif de notre commune est varié et dense, c'est une vraie richesse pour tous les habitants. Je remercie tous les présidents d'association qu'elle soit sportive, culturelle ou sociale à destination des jeunes ou moins jeunes, aux personnes en difficultés. Je sais la difficulté qui est la vôtre pour gérer le fonctionnement de ces structures notamment pour trouver de nouveaux bénévoles aussi je remercie leurs membres qui s'impliquent dans le bon fonctionnement de leur association ainsi que toutes les personnes qui donnent de leur temps. J'en profite pour lancer un appel pour que notre comité des fêtes aujourd'hui en sommeil puisse redémarrer !

Meilleurs vœux à nos sapeurs-pompiers, à leur chef Christophe CHRETIEN et son adjoint Nicolas LESOUF que cette nouvelle année permette de consolider les effectifs du centre de secours de Marigny afin d'assurer les interventions dans de bonnes conditions au service de la population et sachez que la commune est à vos côtés pour vous accompagner.

Meilleurs vœux à nos gendarmes de la brigade et à leur Chef l'adjudant PETIT qui font un travail de proximité. Je souhaite que cette année 2019 permette de trouver avec l'Etat-Major un fonctionnement qui favorise une plus grande proximité avec les habitants et leurs élus.

Une autre richesse essentielle et précieuse aujourd'hui est l'emploi. Je souhaite que les entreprises présentes sur notre territoire soient heureuses d'avoir fait ce choix et qu'elles continuent à s'épanouir comme certaines le font depuis de nombreuses années.

EDITO

Je remercie plus particulièrement Monsieur DUTOIT Directeur Général du groupe GAEAU (Techneau, Chaudreau, Plasteau) qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Cet homme a contribué fortement au développement de l'emploi sur le territoire et a su rester simple et accessible, il laisse les rênes à Monsieur LESECQ à qui je souhaite le même succès.

Belle année à nos artisans et commerçants de la commune qui vous proposent des services de proximité qui font de notre commune un lieu de vie agréable. Je vous précise que des échanges sont en cours avec le propriétaire de l'épicerie afin de recréer ce service de proximité attendu par beaucoup d'entre vous, ce n'est pas facile mais j'espère que nous trouverons un compromis afin que ce commerce puisse redémarrer.

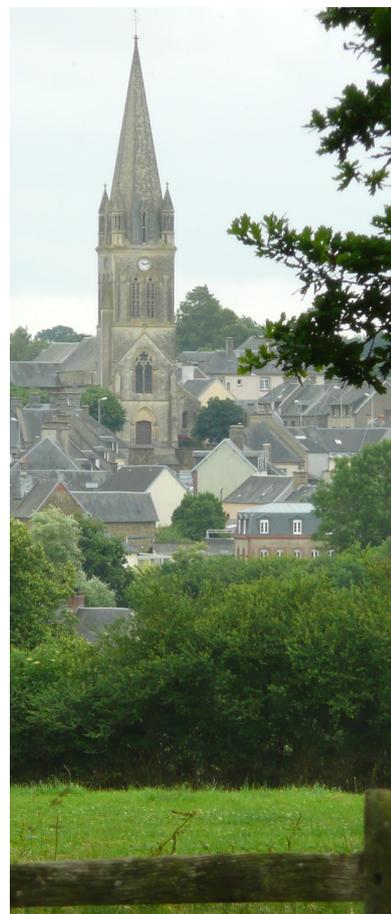
Au niveau national, comme au niveau plus local, la fin de l'année 2018 comme le début d'année 2019 est marqué par de nombreuses manifestations qui sont sans conteste le signe d'un désespoir qui envahit une partie de la France notamment les secteurs les plus ruraux. Le mouvement des gilets jaunes qui continue à exprimer les difficultés que les ménages modestes rencontrent est le signe d'une France qui se fracture. Je pense, et j'en suis persuadé, que la commune par sa proximité est un socle qui aujourd'hui fait l'unanimité, elle doit être confortée et la mise en place de la MSAP (maison des services au public) sur notre commune va dans ce sens notamment auprès des publics les plus fragiles.

La solidarité, la mutualisation, la coopération intercommunale sont essentielles afin de pouvoir développer de nouveaux projets et maintenir des services indispensables à la population de Marigny-le-Lozon et des communes environnantes. J'appelle de mes vœux que dans un délai raisonnable, la commune nouvelle puisse accueillir de nouveaux arrivants afin de réussir à maintenir un bassin de vie attractif en respectant les identités historiques de chacun.

Grâce au dynamisme de l'équipe municipale et du personnel communal, l'année 2018 fut une année riche et constructive. Nous poursuivrons ce travail en 2019, afin que notre commune reste attractive et dynamique.

Pour terminer je souhaite à tous les Marignais et les Lozonnais une belle et heureuse année 2019 !

Fabrice LEMAZURIER.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1 à 2
Conseil Municipal	3 à 6
Service civique	7
Passé récent	8
Infos pratiques	9
Histoire de Marigny	10 à 11
Vie associative	12
Vie locale	13

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Tél : 02.33.55.15.26

mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h le jeudi de 16h à 18h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Séance du 13 novembre 2018

Absents excusés : LE BUZULLIER Chantal, MAUDUIT Ludovic, BESSON Huguette, GUESDON Joël.

Absents : HEUGUET Cédric, HELAINE Stéphane, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : LE BUZULLIER Chantal donnant pouvoir à MONTAGNE Noël ; MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir à BISSON Valérie

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE A COMP-TER DU 1ER JANVIER 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, autorise l'adhésion de la commune de Marigny-le-Lozon au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité.

Questions diverses

LABEL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE NORMANDIE :

A la demande du jury départemental, le jury régional a visité notre commune et apprécié la qualité du fleurissement. Il a décidé d'attribuer la **première fleur**.



Absents excusés : LEGRAVEREND Jean-Claude, DOLOUE Cédric,

Séance du 11 décembre 2018

HEBERT Magali, HEUGUET Cédric.

Absents : HELAINE Stéphane, TAPSOBA Désiré, LE BIHAN Stéphane

Pouvoirs : DOLOUE Cédric donnant LESAGE Florence, HEUGUET Cédric donnant pouvoir à BISSON Valérie, HEBERT Magali donnant pouvoir à BOURBEY Marc

OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE ANNEE 2019

Concernant les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche, la loi Macron a modifié l'article L.3132-26 du Code du travail. Il confère au Maire où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite de 12 dimanches par an, pour les établissements de vente au détail, concernant les heures de travail salarié accomplies au-delà de 13 heures.

Pour la commune de Marigny-le-Lozon, il est proposé au conseil municipal les dates suivantes :

- 1/ Dimanche 9 juin 2019
- 2/ Dimanche 15 septembre 2019 ou 22 septembre 2019
- 3/ Dimanche 22 décembre 2019
- 4/ Dimanche 29 décembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.



Remise de la 1ère fleur le lundi 4 février 2019 au Conseil Départemental.

CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2019

Le département est chargé de répartir une somme allouée par le ministère de l'intérieur au titre de la dotation du produit des amendes de police pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il est prévu la création d'une aire de stationnement et l'amélioration de l'éclairage public.

Aire de stationnement	63 637.86 €
Eclairage public	41 627.00 €
Total	105 264.86
SUBVENTIONS ATTENDUES	
Amende de police : 30% de 46 000 HT	13 800.00 HT

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : PROGRAMMATION 2019

Le Conseil Municipal,
Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 qui a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux,
Dans le cadre de la DETR pour l'année 2019, le conseil municipal adopte le principe des opérations suivantes au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Aménagement de bourg :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	20 %	100 000.00 €
Amende de police	2.76 %	13 800.00 €
Contrat de pôle de service	36.31 %	181 543.58 €
G6	20 %	100 000.00 €
DETR « amélioration de de la sécurité des usagers » 20 % de 453 435.74 € ht	20.93 %	90 687.15 €
DETR « rénovation de l'éclairage public » 30 % de 46 564.24 € ht		13 969.27 €
Total	100 %	500 000.00 €

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES DE LOZON

AVENANT 1 LOT 3

Lot n°03 : CHARPENTE BOIS

Attributaire : Entreprise LEPETIT DANIEL de LA HAYE-DU-PUITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise LEPETIT DANIEL de LA HAYE-DU-PUITS et autorise le maire à signer l'avenant présenté ci-dessous.

Objet : Plateforme CTA

Marché initial	20 371.06 € HT
Avenant n°1	+ 2 683.42 € HT
Nouveau montant du marché	23 054.48 € HT
Modification en %	+ 13.17 %

Future entrée



75EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux un projet de festivités pour le 75^{ème} anniversaire du débarquement.

Le coût global du projet serait d'environ 16 000 €. Il est prévu de solliciter les communes alentour qui souhaiteraient participer à cet événement. Un financement peut être octroyé par la région Normandie à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de festivités pour le 75^{ème} anniversaire du débarquement et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la région Normandie ou autres structures.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2019

Absents excusés : LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEBERT Magali, EUGENE Christiane.

Absents : HEUGUET Cédric, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : LEGENDRE Martine donnant pouvoir à TAPSOBA Désiré, EUGENE Christiane donnant pouvoir à BOURBEY Marc.

AMENAGEMENT DU BOURG DE MARIGNY (TRANCHE 1) : présentation de l'avant projet

Par délibération du 8 octobre 2018 le conseil municipal a approuvé le choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Marigny-tranche1.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avant-projet réalisé par le bureau d'études Prytec pour cette opération.

Le projet prévoit :

La réfection de la rue du 13 juin 1944

La réalisation d'un parking près du square Jacques Bainville

L'amorce de la route de Quibou

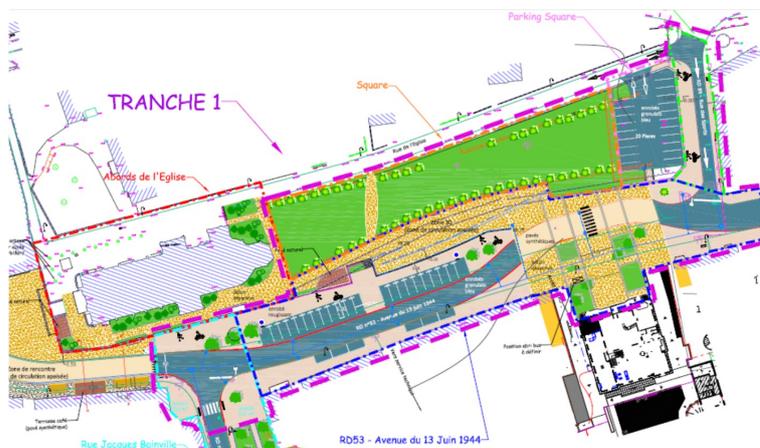
La reconfiguration de l'accès au square

L'aménagement devant le pôle public

En option : réalisation d'un parking route de Quibou

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avant-projet

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide par 24 voix « pour » et 1 voix « contre » de valider l'avant-projet pour l'aménagement du bourg de Marigny-tranche 1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.



CONSULTATION : AMENAGEMENT MOBILIER DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement mobilier de la nouvelle bibliothèque qui a été lancée suivant la procédure adaptée le 30 novembre 2018 avec une remise des offres fixée au 8 janvier 2019 12h. Deux offres ont été remises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise DPC pour un montant de 21 326,51 € HT.



MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut participer au financement des projets en lien avec la lecture publique pour le biais de la Dotation Générale Décentralisation (DGD).

Le coût global du mobilier est estimé à 30 000.00 € HT:

Le plan du financement est le suivant :

Région	DGD (30%)	9 000.00 €
Commune	Autofinancement	21 000.00 €
	Total	30 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter pour ce projet une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, au titre du concours particulier de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques municipales.

CONSEIL MUNICIPAL

ESPACE NUMERIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD

Afin d'améliorer l'offre de la bibliothèque et accueillir de nouveaux usagers, le développement de l'offre numérique est prévu sur la nouvelle structure avec notamment :

- accès public à internet : mise en place d'un wifi public au sein de la structure (1 448.00 €ht)
- mise à disposition de 3 ordinateurs (2 033.00€ ht)

Le coût global du mobilier est estimé à 3 481.00 € :

Le plan du financement est le suivant :

Région	DGD (30%)	1 044.30 €
Commune	Autofinancement	2 436.70 €
	Total	3 481.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter pour ce projet une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, au titre du concours particulier de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques municipales.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES DE LOZON

AVENANT 1 LOT 1

Lot n°01 : VRD

Attributaire : Entreprise POISSON TP de REMILLY-LES-MARAIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant ci-après détaillé

Objet : Modification sur assainissement autonome suite intervention BET filières et demande du SPANC

Marché initial	23 756.20 € HT
Avenant n°1	+ 3 493.05 € HT
Nouveau montant du marché	27 249.25 € HT
Modification en %	+ 14.70 %

NOUVEL AGENT COMMUNAL

Depuis le 1er février, David LHERAUX occupe le poste d'adjoint technique au service des espaces verts. Il est également pompier volontaire au centre de secours de Marigny.



AVENANT 1 LOT 2

Lot n°02 : GROS ŒUVRE

Attributaire : Entreprise SLC de Périers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant ci-après détaillé

Objet : Création d'un empochement pour poutre

Marché initial	96 520.74 € HT
Avenant n°1	+ 450.00 € HT
Nouveau montant du marché	96970.74 € HT
Modification en %	+ 0.46 %

AVENANT 1 LOT 6

Lot n°06 : PLATRIERIE SECHE—MENUISERIE INTERIEURE

Attributaire : Entreprise ORQUIN de Saint-Lô

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant ci-après détaillé

Objet : Escatrappe – FTM 05 – bloc porte –plafond placostil – tablette PMR

Marché initial	52 937.58 € HT
Avenant n°1	+ 2 503.65€ HT
Nouveau montant du marché	55 441.23 € HT
Modification en %	+ 4.73 %

REMPLACEMENT SECRETAIRE :

Afin de pourvoir au remplacement de Madame Coudret, il est prévu le recrutement d'une nouvelle secrétaire à raison de 10 heures par semaine. Ceci implique le changement de la permanence de Lozon du vendredi au jeudi, approuvé par les conseillers de Lozon.

Mme Cécile Lesaulnier arrivée depuis le 1er février effectue les horaires suivantes :

Mardi : 14h -18h
à Marigny
Jeudi : 16h-18h à Lozon
Vendredi : 8h30 – 12h30 à Marigny



SERVICE CIVIQUE

Qu'est-ce qu'un service civique ?

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il permet de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité...

Cette mission intervient dans 9 domaines : solidarité, environnement, sport, culture, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Pourquoi faire un service civique ?

C'est la possibilité de découvrir un milieu professionnel différent de sa formation initiale, acquérir de nouvelles compétences et s'enrichir de nouvelles expériences.

Le service civique dans la collectivité

Après concertation entre les élus, la collectivité a décidé d'ouvrir un poste de service civique sur le thème de la sensibilisation à l'environnement et les gestes éco-citoyens.

Le but de cette initiative est d'apporter un regard neuf sur la commune et d'accompagner sur de nouveaux projets.

Le volontaire de la commune

Depuis le 5 novembre 2018 nous accueillons notre premier volontaire, Stéphane Turquais résidant à Le Lorey.

Issu d'une formation de gestion des milieux naturels et de la faune, ce jeune volontaire possède une sensibilité particulière sur le plan écologique, cette compétence est une plus-value pour notre collectivité.

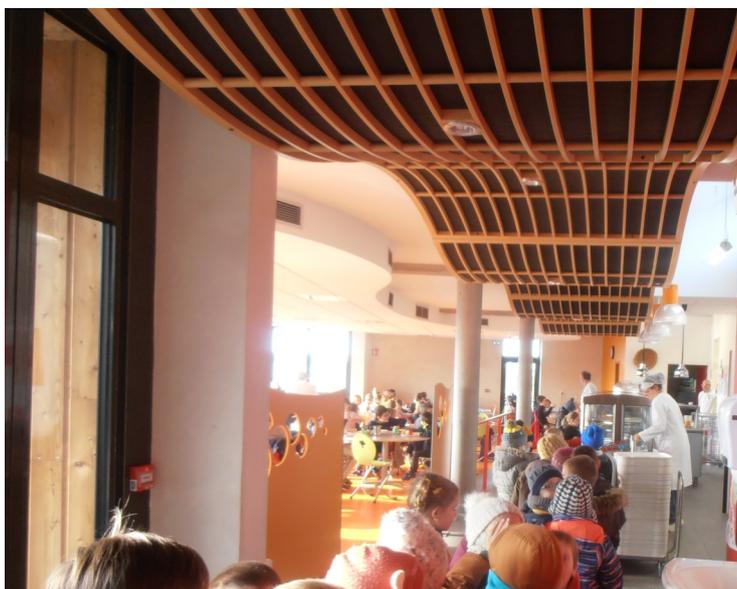


Une action éco-citoyenne au restaurant scolaire

À l'initiative de Marine Vaudry, gestionnaire du restaurant scolaire, et en collaboration avec Stéphane Turquais, service civique de la collectivité.

Un « gachimètre » a été installé pour que les enfants jettent le pain qu'ils n'ont pas consommé. Cette démarche a été réalisée sur deux semaines, du 19 au 30 novembre.

En parallèle, des affiches de sensibilisation ont été disposées dans le self pour que les enfants s'interrogent sur leur consommation. À la fin de cette période, les enfants ont jeté 2,730kg. Ce qui représente environ 341g par jour et environ 1,55g de pain jeté par élève et par jour. Le résultat est très satisfaisant et les enfants ont adhéré au mouvement.



PASSE RECENT

Vœux au personnel communal.

Mardi 18 décembre 2018 l'ensemble du personnel de la commune de Marigny-le-Lozon, et les élus s'étaient réunis pour la traditionnelle réunion du personnel.

Un moment de détente et de convivialité toujours agréable pour le personnel communal en cette fin l'année. L'occasion de discuter et de se retrouver autour d'un verre de l'amitié après les vœux de M. le Maire.



Sainte Barbe

La Sainte Barbe s'est déroulée le 5 décembre 2018 avec un projet de nouveau Centre de Secours qui a été annoncé. L'effectif est en progression, plus 20% de personnel supplémentaire dont 5 recrues en 2018. Le Centre de secours se porte bien même si des difficultés persistent en journée.



Cérémonie des vœux à Marigny

Cette année encore la salle des fêtes de Marigny-le-Lozon a fait le plein pour les vœux du Maire qui ont eu lieu le vendredi 18 janvier.

Après la présentation des événements et réalisations de l'année 2018 ainsi que des projets 2019 Tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié.



INFOS PRATIQUES

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE DE LOZON.

A compter du 1er février 2019,
le secrétariat de la mairie de Lozon
sera ouvert :

- Le mardi de 10h à 12h
- Le jeudi de 16h à 18h



RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue.

Merci de vous présenter en mairie muni de votre carte nationale d'identité et du livret de famille...



AYEZ LE RÉFLEXE VISIO-ACCUEIL !

Vous habitez Marigny-le-Lozon et ses alentours et vous souhaitez avoir un entretien avec :

- * la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- * la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- * la Mutualité Sociale Agricole des Côtes Normandes (MSA)
- * l'Agence retraite (CARSAT)

Pas besoin de se rendre à Saint-Lô, vous trouverez un point d'accueil à la mairie de Marigny-le-Lozon.

Connectez-vous avec les agents de différents services publics en visio-conférence et échangez des documents avec eux.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'agent d'accueil de la mairie.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Afin de voter aux élections de 2019, vous devez vous inscrire **avant le 31 mars 2019** en mairie avec les justificatifs suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile



PRÉCISION SUR LE CALENDRIER 2019 COLLECTE SÉLECTIVE SUR LA COMMUNE DE MARIGNY :

Vous avez reçu le calendrier de collecte pour l'année 2019, nous vous précisons que la collecte des sacs jaunes et bleus indiquée sur le calendrier a lieu à la fois sur le bourg et la campagne.



SACS TOUTOUNET

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage et contribuez à rendre notre bourg plus agréable.

La municipalité vous rappelle que des sacs « toutounet » sont à votre disposition en mairie.



Des sacs sont également disponibles aux abords de l'étang.

HISTOIRE DE MARIGNY

De sa belle écriture, Roger Potier nous conte l'Histoire de Marigny au travers d'une série d'articles dont voici le deuxième.

Les Halles de Marigny Les Mairies de Marigny (suite)

La Halle Sud Après la construction des deux halles de 1770 à 1790 nous avons vu l'histoire de la halle sud avec la première Mairie.

Il s'agissait de l'histoire des trois Mairies à nos jours vers 1700 à 2018 et une quatrième en projet pour 2018 : un ensemble de services de proximité réunis y compris ce qui on a toujours appelé Mairie

La Halle Nord

Si ce n'est pas l'oublier, elle a été importante pour l'histoire de Marigny de 1770 à 1960. Cette halle mesurait avec les maisons attenantes vers le bas de la place environ 35 mètres.

Dans les maisons nous avons connu une boutique où était vendu des chapeaux, des livres, cartes postales et autre bric-a-brac, une boucherie qui a rouvert en 1944 dans les ruines du centre bourg, la halle et les maisons avaient été peu endommagées.

Une rue appelée "Rue Froide" (vers St Sauvent/Sendelin) se situait entre la Halle et les maisons de commerce que nous avons connus, cette rue étroite sans trottoir passait près des commerces.

La destruction de la halle nord a permis de réaliser les travaux nécessaires pour élargir la rue et la place du marché. Au cours des siècles elle a connu bien des événements depuis la révolution (1789) où elles venaient d'être construites. Cette halle nord fut dite : la halle au grain et plus tard la halle au beurre, rappelons que c'était le mercredi le marché depuis la décision royale en avril 1570.

Le marché au beurre fut très important, les producteurs de toute la région faisaient leur beurre et venaient le vendre dans cette halle où des représentants de diverses laiteries, par exemple, les établissements Claudel à Pont Nebert. Nous l'avons vu et ce témoignage est authentique :

Le cultivateur présentait son panier, il ouvrait le bœuf à carreaux rouge et l'acheteur avec une petite spatule en bois prélevait quelques grammes de ce beurre, le goûtait et proposait un prix ; après une petite remarque entre les deux ... suivait « marché conclu » ...

Le beurre acheté le mercredi à Marigny pouvait représenter selon des documents anciens plusieurs tonnes. Mis dans ~~des~~ de grands paniers d'osier il prenait dans des carrioles à cheval la route de Carantilly vers la gare, en longue file.

Je me souviens d'un petit local en bois où était rangé à l'abri les grands paniers d'osier pour le mercredi suivant, sur des anciennes cartes postales il est présent ; au début de la guerre 1939 - 1945 le marché n'était plus toléré et a disparu. Cependant il a repris après la libération et la reconstruction.

Cette halle nord a rendu beaucoup de services aux Sinistres, le bourg était détruit à 70/80% avec beaucoup de commerces en ruines, c'est à ce moment que la halle à la demande des Sinistres fut aménagée en petits magasins. Monsieur le Dr Guillard Maire de 1945 à 1953 a accepté cette charge : cloisons ; plafond vitrines pour tous les "Stand" ils resteront jusqu'à la fin de la reconstruction : 2 épiceries, Salon de Coiffure et magasin de nouveautés mercerie.

La Halle Nord fut détruite au cours des années 1960 sous le mandat de M^r Louis Noël Maire de Marigny de 1959 à 1971.

La longue histoire des halles prend fin après avoir vu tant d'événements entre les gros piliers de granit...



Halle sud à droite, halle nord à gauche.
Place du marché
La halle sud a été détruite en 1929-1930
La halle nord a été détruite en 1960



Rue du couvent.
Le couvent est à gauche (avec les hauts murs) 1930

HISTOIRE DE MARIGNY

Le Couvent de Marigny

Après le départ des dernières religieuses de Marigny il y a quelques années, la question : Il aurait existé un Couvent à Marigny ? La réponse est : oui
observons les anciennes photos de La rue du Couvent autrefois rue Caprey

Les témoins

Les témoins qui ont connu ce Couvent se souviennent d'un mur très haut près du trottoir sur le bord de la rue avec les portes d'entrée, une autre photo de 1945 après la destruction de la rue sous le bombardement le soir du 13 juin 1944 nous ^{laisse} revivre le drame de ce jour là. Nous constatons l'importance de ce bâtiment en grande partie détruit dans l'incendie qui a suivi le bombardement.

La rue du Couvent

Cette rue en ruines est devenue "Rue du 13 juin 1944" après la reconstruction en souvenir des nombreuses victimes

L'histoire du Couvent

En 1837 Marigny sollicita à l'évêque du diocèse un poste de religieuses de la communauté des sœurs du Sacré Cœur de Periers. La générosité d'une famille permit à la supérieure de s'installer à Marigny. Cette famille a cédé le 11 Février 1837 une propriété : maison, dépendances et terrain représentant une superficie d'environ un hectare

En 1840 commença la construction d'un important bâtiment qui a permis d'accueillir les religieuses. Elles ont assuré divers services à la population dont l'école communale jusqu'au 31 août 1906. Le poste de Marigny est le plus ancien des postes tenus par communauté après celui de Periers

Chassées de Periers, c'est à Marigny que la communauté obtint son existence légale par ordonnance royale en date du 2 mai 1846.

À la fin du siècle, en 1896 de nombreuses initiatives connaitront un grand succès ; la création d'une école de garçons et d'autres activités qui n'ont pas eu de suite après la loi de 1906. Une garderie pour enfants fut installée en 1919

Témoignage

Je me souviens d'une école à l'intérieur de la grande cour dans laquelle, pendant la guerre les enfants préparaient des petites représentations sur une scène et des chansons. L'argent des entrées était destiné à l'envoi de colis aux prisonniers de guerre

Le couvent n'était pas une maison de retraite à cette époque, cependant elle accueillait des personnes âgées, sans famille qui avaient été toute leur vie au service des paroisses dans le presbytère de ces villages. Parmi elles je me souviens en avoir connu et je ne les ai jamais revues après le soir du 13 juin

Après ces événements, il fallait attendre la reconstruction.

Il faut préciser pour la mémoire que l'importante maison que les photos ont fixé les images a été reconstruite au même endroit où elle existe depuis 1840 dans une architecture différente (1840 - 1950)

La pose de la première pierre a eu lieu le 22 juin 1951. (Berni 1221)°

En témoin je précise que cette pierre a pris place sur la droite de la façade où nous trouvons la reconnaître, derrière cette pierre il a été placé un flacon en verre dans lequel la liste des noms des autorités locales présentes a été déposée.

De 1951 à 2010 quelques religieuses ont continué leur service dans différents engagements.

1840 - 2010 - une histoire authentique
et un devoir de mémoire

R. Potier



Rue du couvent détruite après le bombardement et la libération;

VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Salle des fêtes de Lozon



Salle des fêtes Marigny



Février 2019 :

Dimanche 10 février : bourse aux oiseaux organisée par les amis des oiseaux de la Manche dans la salle du Jardin Pillard de 9h à 17h ☎ 06.83.31.00.89 🟡

Vendredi 15 février : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.70.97.61.07 🟡

Mercredi 20 février : loto organisé par les anciens combattants du canton de Marigny ☎ 06.70.46.11.39 🟡

Mars 2019 :

VENDEDI 1er MARS 2019

COLLECTE DE SANG

A la salle des fêtes Place Westport
Marigny de 15h30 à 19h00



Samedi 9 mars : ouverture de la pêche au lavoir de Lozon organisée par le comité des fêtes de Lozon. Grillades, crêpes, buvette.

Samedi 9 mars : soirée dansante organisée par l'association Danses Vacances ☎ 06.80.13.38.90 🟡

Dimanche 10 mars : loto organisé par les parents d'élèves de l'école Notre Dame ☎ 06.70.46.11.39 🟡

Vendredi 15 mars : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.70.97.61.07 🟡

Samedi 16 mars : ouverture de la pêche à l'étang de Marigny. Lâchers de truites les samedis 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai, 15 juin, 31 août. Fête de la pêche pour tous le dimanche 2 juin. ☎ 02.33.55.18.78

Samedi 16 mars : loto organisé par l'étoile sportive Marigny (foot) ☎ 02.33.57.09.28 ☎ 06.33.51.88.84 🟡

Samedi 30 mars : courses cyclistes départementales à Lozon organisées par Périers Cycliste. Départs à 14h30 et 16h15.

AVRIL 2019 :

Mercredi 3 avril : loto organisé par les anciens combattants du canton de Marigny ☎ 06.70.46.11.39 🟡

Dimanche 7 avril : loto organisé par Marigny Je T'Aim+e ☎ 06.70.46.11.39 🟡

Mercredi 10 avril : loto organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.15.60.92.26 🟡

Vendredi 12 avril : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.70.97.61.07 🟡

Mercredi 17 avril : loto organisé par les anciens combattants de Marigny ☎ 02.33.55.15.36 🟡

30 ANS MARIGNY JE T'AIME

Au programme cette année :

- *sorties nature
- *Concours embellissement de façades du bourg
- *Lotos
- *Projections de films
- *Plantations de fleurs
- *Randonnées estivales tous les mardis de mai à septembre
- *Sortie aux Floralies de Nantes



Retrouvez le programme complet des manifestations de l'année sur le site internet de la mairie ou sur le site marignyjetaime.jimdo.com

Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com dans la rubrique Les associations.

VIE LOCALE

Zoom sur un de nos commerçants

DOLOUE Maîtrise d'œuvre

Cédric DOLOUE est marignais depuis 38 ans.

Après des études de dessinateur, il entre chez un constructeur de maisons individuelles dans le Saint-Lois ; il y restera 18 années.

C'est alors qu'il décide d'ouvrir une agence de maîtrise d'œuvre pour la construction de maisons individuelles et d'extensions : travail qui consiste à accompagner le client de la conception jusqu'à la réalisation d'un projet, en passant par les démarches administratives, la recherche des artisans et le suivi des travaux.

Nous souhaitons à Cédric DOLOUE une bonne réussite dans son entreprise qui occupe désormais le 9 Place Westport à Marigny.



Pour tout contact : 09.61.65.25.57. OU 06.48.78.30.37
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15 SUR RDV
adele.hommet-lievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h30.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le samedi de 9h à 12h30.

CRECHE **02.33.06.12.37**

ACCUEIL DE LOISIRS **02.33.72.23.98**

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants **02.33.05.23.84**

Parents assistants maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

ECOLE JULIEN BODIN **02.33.55.15.93**

ECOLE NOTRE DAME **02.33.55.49.94**

COLLEGE JEAN MONNET **02.33.55.19.86**

MARIGNY TOURISME

02.33.55.08.13

Chalet place Westport

BIBLIOTHEQUE

02.33.56.81.29

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h, vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

ASSISTANTE SOCIALE

02.33.77.28.93

Tous les jeudis de 14h à 17h à la mairie
Sur rendez-vous

C.L.I.C

02.33.06.04.71

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

A.D.M.R

06.65.11.04.10

Tous les mercredis de 9h30 à 11h45
à l'ancienne Communauté de Communes.

MAISON DE RETRAITE

02.33.77.14.77

SAUR

02.50.72.40.00

C.D.H.A.T

02.33.75.64.24

Mardi 19 mars de 9h30 à 12h30 à la mairie.

MISSION LOCALE

02.33.57.17.17

Sur rendez-vous à la mairie le lundi après-midi

C.D.R.P

02.33.55.34.30

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h
samedi 9h-12h 14h-18h.